

4. Microprojets collectifs et réintégration sociale : une occasion manquée ?

4.1 Inclusion limitée des membres de la communauté

Alors que le PNDDR et les agences exécutives déclarent avoir encouragé l'inclusion de membres de la communauté au sein de ces groupements, en pratique les témoignages des ex-combattants indiquent que selon leur compréhension, l'accès à ces groupements était réservé aux ex-combattants (cette interprétation explique également l'inclusion limitée des conjoints de ces ex-combattants dans les groupements, mentionnée plus haut). En pratique seulement 1/5^{ème} des groupements rencontrés (contre 4/5^{èmes} en RDC) incluaient des membres de la communauté.

Un ex-combattant résume ainsi les témoignages recueillis dans de nombreux groupes de discussion : « nous ne voulons pas accueillir des civils et ensuite risquer d'être inquiétés par la loi parce que nous ne sommes pas autorisés ». ³¹ Il n'est toutefois pas possible d'évaluer dans quelle mesure ce phénomène est dû à un problème de communication, de fausses rumeurs, de tentative de la part des agences d'encadrement de diminuer leur masse de travail, ou bien à une simple barrière financière (l'investissement de départ étant trop élevé pour les personnes n'ayant pas reçu d'appui financier). Plusieurs ex-combattants ayant souhaité créer un microprojet individuel plutôt que collectif ont indiqué qu'ils auraient créé un groupement s'ils avaient eu la possibilité de travailler avec des membres de la communauté. ³² Il importe également de noter que dans d'autres cas, ce sont les membres de la communauté qui choisissent de rester à l'écart de ces groupements. Ainsi un groupement de ven-

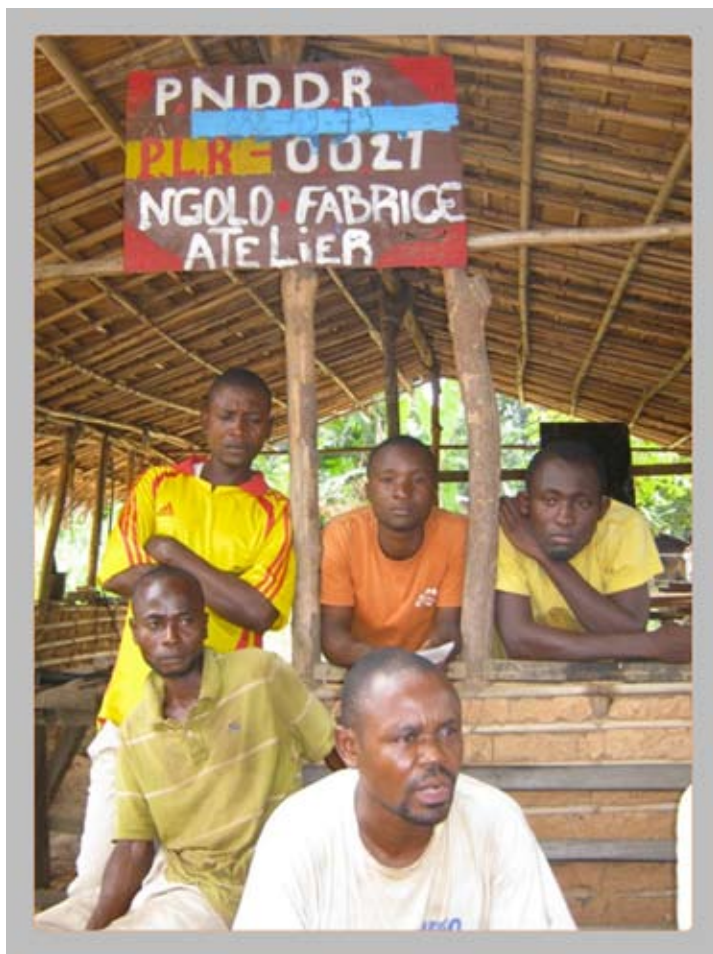
deuses d'huile de palme à Gamboma a expliqué que les femmes de la communauté étaient réticentes à joindre le groupement dans l'immédiat post-conflit, par crainte d'être associées aux ex-combattants et d'être enrôlées de force en cas de reprise du conflit.

Dans le contexte de la République du Congo, en particulier dans les zones rurales, au moment du démarrage du projet, le conflit était déjà relativement ancien et les ex-combattants avaient progressivement repris une vie civile au sein de leurs communautés. Pour cette raison la réintégration sociale représentait un défi modéré pour ces ex-combattants. En particulier, comme souligné par Chelipi-den Hamer (2011), les chefs locaux avaient joué un rôle central encourageant les ex-combattants à joindre les divers groupes d'intérêt et associations religieuses locales, afin de participer aux activités de la communauté. Ce fut confirmé lors du travail de recherche sur le terrain, en particulier en milieu rural, où la majorité des ex-combattants rencontrés ont indiqué appartenir à un ou plusieurs groupes communautaires : groupes religieux, équipes de football, chorales, groupes d'Ebouka (danse folklorique) ou de Ndzango (danse sportive), ou encore mutuelles d'entre-aide. ³³ Une étude menée par le gouvernement congolais et le MDRP en 2009 confirme la réintégration sociale des ex-combattants au sein de leurs communautés, et indique que 89% des ex-combattants estiment avoir

31 FG 10 - Gamboma

32 FG 13 - Gamboma

33 FG 14 - Gamboma; FG 15 et 17 - Ngo



A Gamboma, un menuisier et ses apprentis dans leur atelier.

une chance égale ou supérieure à leurs compatriotes d'accéder à un emploi.³⁴ Toutefois, il apparaît ironique que les groupements d'ex-combattants émergent comme la seule institution différenciant les ex-combattants du reste de la communauté.

Le travail de recherche sur le terrain suggère que bien que la réintégration sociale n'ait pas été l'objectif central du programme de réintégration, les groupements et leurs membres auraient pu bénéficier d'une plus grande inclusion des membres de la communauté. Dans la République Démocratique du Congo voisine, l'inclusion des membres de la communauté dans ce type de groupement a en effet facilité l'accès à la terre

et aux moyens de production, et selon les ex-combattants rencontrés, a contribué à améliorer leur image et favoriser leur intégration au sein des communautés d'accueil (Lemasle, 2011).

4.2 Transmission du savoir

Malgré les limitations liées à l'accès aux groupements d'ex-combattants, le partage du savoir apparaît comme une caractéristique centrale de plus d'un tiers des groupements rencontrés. Une femme dans un groupement de maraîchers considère l'apprentissage de ce métier comme le principal avantage de sa participation au groupement : « Maintenant que j'ai appris le métier de maraîchère, même si le groupement s'arrête, je sais comment cultiver les légumes ».³⁵ De même, un membre d'un groupement de menuisiers à Brazzaville explique : « Avant je ne savais rien faire, maintenant j'ai appris à être menuisier ».³⁶

Contrairement à d'autres projets où les ex-combattants ont bénéficié de formations de plusieurs mois, les formations proposées en République du Congo ont été limitées à quelques jours. Les groupements se sont alors organisés pour répondre aux besoins de formation de leurs membres par des systèmes d'apprentissage informel.³⁷ Les leaders des groupements jouent en particulier un rôle central dans la transmission du savoir : ce sont eux qui orientent le choix du type d'activité économique du groupement en fonction de leur expertise, et qui ensuite transmettent leur savoir faire aux autres membres.

34 République du Congo, Multi-Donor Demobilization and Reintegration Program (MDRP), 2009. Sondage sur la Réinsertion des Ex-Combattants Auto-Démobilisés.

35 FG 2 - Brazzaville

36 FG 4 - Brazzaville

37 FG 8 - Brazzaville